

25 novembre Journée
pour l'élimination des violences faites aux femmes
Hôtel de Ville

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureuse de vous accueillir ce soir pour un nouveau rassemblement lié à notre engagement contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Samedi (20 novembre) nous avons célébré ici-même avec force le XXIème anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant autour de Maggy Barankitse. Ces 2 derniers jours (23 et 24 novembre), nous étions à Lille Grand Palais pour partager nos expériences et réfléchir ensemble à la question « violences et enfants » dans des Etats Généraux d'une très grande exigence.

Aujourd'hui, 25 novembre, journée mondiale pour l'élimination des violences faites aux femmes, nous sommes réunis au nom de notre engagement contre ces violences et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Et c'est un beau symbole que de nous retrouver pour ce dernier rendez-vous au sein de l'Hôtel de ville

- parce qu'il incarne les valeurs républicaines d'égalité et de liberté
- parce qu'il incarne notre engagement municipal pour une société plus douce et plus juste.

C'est d'autant plus fort que notre société génère toujours plus de violences et de discriminations. Des journées comme celles là nous le rappelle avec un constat alarmant : partout dans le monde, les femmes sont fragilisées voire menacées dans leurs vies quotidiennes.

Je voudrais citer quelques chiffres :

- 1 femme meurt tous les 2 jours et demi sous les coups de son conjoint
- 75.000 femmes victimes de viols chaque année
- 20% des homicides seraient dus à des violences conjugales
- 70.000 femmes seraient concernées par des mariages forcés
- 53.000 femmes auraient subi des mutilations sexuelles (estimation de l'INED en 2004)

Au-delà des atteintes physiques, la violence peut être morale, verbale, économique et s'exercer dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Aussi inconcevable que cela puisse paraître, toutes ces situations se passent au XXIème siècle, sur notre sol. Dans notre République où les droits fondamentaux des femmes sont reconnus et protégés par la loi,

En effet, des lois existent. Je pense

- à la loi de mai 2004 relative au divorce qui a mis en place la mesure d'éviction du conjoint violent du domicile conjugal
- à la loi de décembre 2005 qui facilite, sur le plan pénal, l'éloignement de l'auteur des violences
- à la loi d'avril 2006 qui renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple

Je n'oublie pas enfin la loi que le Parlement a voté en juin 2010, année qui a vu la lutte contre les violences faites aux femmes déclarée grande cause nationale. Ce texte est une nouvelle étape dans la lutte contre les violences au sein des couples. Nous pouvons nous réjouir de la création de l'ordonnance de protection des victimes, de la reconnaissance du délit de harcèlement et de « contrainte au mariage », de la protection juridique des femmes victimes issues de l'immigration. L'enjeu est maintenant de veiller à ce que cette loi soit pleinement appliquée et soit encore complétée.

Je sais que les acteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes n'y manqueront pas.

Ces acteurs, ce sont les pouvoirs publics. L'Etat bien sûr, car il est de sa responsabilité de protéger les citoyens, de combattre les discriminations. C'est d'ailleurs ce que nous disait Amnesty International, en 2006, en lançant un appel au gouvernement français en ces termes « la violence à l'égard des femmes est une affaire d'état »¹. Oui il est du devoir d'un Etat de mettre en œuvre des solutions concrètes qui répondent aux besoins des victimes et endiguent ce phénomène tragique.

Ce sont les collectivités locales dont je salue tous les représentants : le Conseil Régional, le Conseil Général particulièrement concerné sur ces questions, et les villes.

Ces acteurs enfin, ce sont les professionnels (les magistrats, les policiers, les médecins...) et les associations engagés à travers tout le territoire, et je les salue plus particulièrement ce soir. Notre région peut compter sur des femmes et des hommes de tempérament et de conviction pour mettre en œuvre les dispositifs prévus et faire bouger les choses.

¹ En 2006, Amnesty International a lancé un appel au gouvernement français pour qu'il adopte un plan d'action interministériel afin de remplir pleinement ses obligations au regard du droit international.

Et la Ville de Lille a toujours tenu à être à la hauteur de votre mobilisation et de la qualité de votre travail.

Ainsi, en 2005, nous avons souhaité donner toute sa place à la lutte contre les violences faites aux femmes au cœur du Contrat local de sécurité, ce contrat que tu portes avec beaucoup de cœur mon cher Roger. Par des actions fortes, la ville s'est donc imposée comme un partenaire solide auprès des professionnels et des structures engagés auprès des victimes.

A travers des actions de communication et de sensibilisation des publics : la diffusion large du 39.19 numéro national d'aide aux victimes était une évidence, que nous avons voulu enrichir d'un guide « Femmes de Lille, Hellemmes et Lomme face aux violences » diffusé en 10.000 exemplaires depuis juin 2007.

Un guide pour « Réagir » , « Se soigner », « Partir » et « Rester et rebondir » dont nous préparons l'actualisation.

A travers notre soutien (financier) aux associations d'aide aux victimes : je pense notamment à l'ARS – Ecoute Brunehaut, au CIDFF, l'association intercommunale d'aide aux victimes (AVIAM) avec le groupe de parole EVE (espace violence écoute) particulièrement impliquées dans ces domaines. Je veux citer également la SAFFIA, le Nouveau Planning Familial, l'Union des Femmes Françaises, Femmes Solidaires, l'ADFI, la Maison des Femmes, FAME.

A travers la formation de nos agents amenés à connaître ou à appréhender des situations de violences (en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs - notamment la Police Municipale, le CCAS, la CAF, les hôpitaux et les travailleurs sociaux...).

Dans le cadre du Contrat local de sécurité et du plan égalité hommes/femmes élaboré en 2009, la Ville de Lille a souhaité intensifier son combat en faveur des femmes victimes de violences. Nous avons bien sûr pérennisé nos actions, et choisi d'aller au-delà en devenant plus encore acteur de la lutte contre les violences.

Notre travail de sensibilisation s'est accru :

- à l'égard des acteurs de terrain : nous développons ainsi des ateliers de formation et de discussion autour des violences conjugales et du sexisme
- à l'égard du grand public : les manifestations qui nous réunissent chaque 25 novembre en sont un témoignage fort. Mais je pense également à la campagne du ruban blanc que nous renouvelons cette année et aux campagnes de communication que nous menons aux côtés des associations

Sensibiliser c'est aussi prévenir, nous attachons un soin particulier à la sensibilisation des plus jeunes auprès desquels nous développons un travail de discussion autour des relations fille-garçon en milieux scolaires et dans nos quartiers (Wazemmes, Moulins).

Notre engagement au service des victimes s'est lui aussi renforcé

- ainsi la problématique de l'accueil et particulièrement de l'hébergement d'urgence est une priorité sur laquelle nous travaillons avec les bailleurs.
- nous poursuivons notre collaboration avec les institutions et les associations pour soutenir et accompagner dans leurs démarches les femmes victimes

Aujourd'hui, la Ville de Lille a décidé de s'engager plus fortement encore sur ces questions aux côtés des institutions et associations existantes

La lutte contre les violences demeure bien sûr un axe majeur de notre action. Parallèlement nous avons souhaité intégrer la notion d'égalité entre les hommes et les femmes au cœur de notre action municipale.

Car ces violences sont le fruit d'une société qui favorise les discriminations et les inégalités. C'est ce que nous dit l'ONU quand en 1999, elle propose de faire de la journée du 25 novembre une journée de sensibilisation et de mobilisation internationale, car elle reconnaît les violences comme un frein à l'égalité des chances dans tous les domaines.

Il est vrai qu'à travers le monde, les inégalités entre les hommes et les femmes sont criantes: être une femme peut être un frein dans une société, quand ça n'est pas ouvertement considéré comme un statut d'infériorité.

En France, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes a été inscrit dans la Constitution en 1946. Soit plus de 150 ans après la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges, que l'on guillotina pour ses prises de position (en 1793).

Depuis, notre législation a peu à peu évolué et a bouleversé une conception très masculine de la société.

Mais si l'on s'accorde à reconnaître l'égalité entre les hommes et les femmes, cette égalité formelle ne se traduit pas encore totalement dans les faits.

Vie familiale et personnelle, inégalités professionnelles, parité politique, revenus, retraites, santé, logement, loisirs, etc. Ce sont autant de domaines où les inégalités sont tenaces, quand ce ne sont pas de nouvelles formes d'inégalités que génèrent nos sociétés.

Je veux saluer ici le travail de Virginie Tchoffo qui a mis toute la passion et la conviction qu'on lui connaît pour donner à sa délégation de Conseillère Municipale toute la dimension qu'elle méritait en étant à la fois présente auprès des professionnels et des associations engagés sur le terrain, mais aussi auprès de ses collègues élus pour que les questions de genre, de discriminations ou de précarisation des femmes soient prises en compte dans nos politiques municipales.

Depuis près de deux ans, Virginie a engagé un travail de concertation en lien avec nos villes associées, les professionnels, les associations et institutions déjà nombreux à être partenaires du CLSPD. Tous se sont mis autour de la table pour mener un important travail de fond tenant compte de la situation globale des droits des femmes en France et des spécificités du territoire. De ces mois de concertation est né un Plan d'actions pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour les villes de Lille, Lomme et Hellemmes.

Ce premier plan, qui ne cessera de s'enrichir, a une ambition forte : jalonner tous les espaces de la vie quotidienne. Il s'agit de favoriser l'accès aux services, aux droits et aux prestations, faire connaître et faire savoir.

Il aborde 6 axes regroupant les préoccupations quotidiennes des femmes.

- Femmes victimes mais combatives : pour les violences, les moyens de les prévenir et d'en sortir – nous venons d'en parler longuement.
- Femmes et santé
- Femmes durables : pour l'accès au logement et aux nouvelles technologies et la transmission des valeurs liées au développement durable
- Femmes solidaires : pour la parité, l'égalité et la solidarité internationale
- Femmes ouvertes au monde : pour la culture, le sport et les loisirs.
- Femmes créatives : pour l'éducation, l'emploi et la conciliation des vies familiales et professionnelles.

Ce soir, fortes de ce beau plan, nos trois villes signent symboliquement la Charte Européenne pour l'Égalité dans la vie locale entre les femmes et les hommes. C'est un plaisir d'être entourée de mes collègues Yves Durand, Député-Maire de Lomme et Gilles Pargneaux, Maire d'Hellemmes (à confirmer pour GP).

Cette Charte créée en 2006, par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe s'adresse aux collectivités locales et régionales qui s'engagent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers leurs politiques.

Les villes doivent par ailleurs présenter, dans les deux ans suivant leur signature, un plan d'actions. Nous avons choisi de signer officiellement la Charte avec un Plan déjà en action, car il nous semblait symbolique de prendre ce nouvel engagement entourés de nos partenaires ici présents que je remercie encore pour leur soutien à cette démarche et la qualité de leur contribution.

Monsieur/Madame le/la représentant(e) du CCRE, ce plan est fondé sur les six principes de la Charte. Je citerai le premier qui me semble primordial : « l'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental ».

Ce Plan répond, je pense pouvoir l'affirmer, aux grands axes édictés par la Charte.

Je veux ajouter que ce Plan est empreint d'une grande finesse car il s'attache à toutes les inégalités, visibles ou non, dénoncées ou non, graves ou moins graves. Il est à l'image de notre action politique : une action proche de chacun, une action où l'humain et les valeurs priment avant tout.

Au moment de signer cette Charte, réjouissons-nous du travail mené en commun, et réaffirmons aussi que notre mobilisation au service des femmes – au service des enfants – doit aller toujours plus loin.

Je le disais le phénomène des violences faites aux femmes est liée à celui des inégalités... au fond il est question de la défense des droits des femmes.

Toutes les avancées récentes, tous les dispositifs existants, une année de mobilisation autour d'une grande cause nationale ne suffisent pas.

C'est pourquoi, il nous faut poursuivre sans relâche notre engagement pour mieux prévenir, combattre et (re)construire.

C'est bel et bien l'état d'esprit dans lequel nous avons abordé cette semaine « Femmes, enfants : Lille s'engage contre les violences », et plus particulièrement cette soirée du 25 novembre.

S'engager contre les violences et les inégalités c'est développer les mesures de lutte et de protection.

C'est aussi mieux les connaître pour mieux les déceler, c'est mieux les prévenir, c'est mieux informer et former.

Pour cela, il faut des moyens financiers, mais aussi le partage d'expériences, la mutualisation de savoir faire et des échanges citoyens.

Les Etats Généraux autour de la question des enfants et de la violence nous ont permis de façon très concrète d'échanger, de proposer ensemble de meilleurs dispositifs et d'améliorer nos méthodes de travail.

S'engager contre les violences, c'est aussi porter un message d'espoir. C'est ce à quoi nous invitent l'exposition de Catherine Cabrol que nous découvrirons ensuite dans l'une

des galeries adjacentes (côté Porte de Paris), puis dans la seconde partie de soirée le spectacle de théâtre-slam de la Compagnie On a slamé sur la lune : « A nos amours blessées ».

Quelques mots plus particulier du travail de Catherine Cabrol qui a rencontré pendant 5 ans des femmes victimes de violences. C'est par et grâce à l'art qu'elles ont su mettre des mots sur leurs douleurs et ont accepté de témoigner et de dévoiler leur visage. Par la pudeur de leur portrait et la puissance des textes, ces femmes prennent conscience de leur vécu et en même temps elles lèguent un message d'avenir pour d'autres femmes victimes.

La ville de Lille a souhaité accueillir l'exposition « Blessures de Femmes » à l'Hôtel de Ville comme un hommage aux femmes qui, dans notre territoire, souffrent mais luttent avec courage et dignité. Et nous voulons que cette exposition soit le début d'une collaboration avec Catherine Cabrol.

Nous proposons en effet de décliner ce projet sur notre territoire en proposant à des femmes, qui ont été victimes de violences – quelles qu'elles soient – et veulent aujourd'hui témoigner, d'être les visages et les voix d'une exposition intitulée « Blessures de femmes lilloises ».

Ce projet, pour s'ancrer sur notre territoire sera porté bien sûr en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs, avec les organisations et réseaux de femmes de notre territoire (Terra Femina, Nord Pionnières, Femmes Chefs d'entreprises). Une première réunion d'information a d'ailleurs été conduite par Virginie Tchoffo dans l'après-midi.

Car c'est bien ensemble, unis avec nos valeurs et la volonté de combattre des violences intolérables et toutes formes de discriminations, que nous pourrons transformer notre société, faire respecter les droits de chacun, et améliorer la vie de tous.